



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Vote par procuration

Question écrite n° 866

### Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés, sur l'adoption récente par l'Assemblée nationale de la proposition de loi concernant le vote par procuration des retraités. Des élections partielles, notamment de conseillers généraux, auront lieu au début du mois de juin. Il est important que les retraités puissent à cette occasion exercer pleinement leurs nouveaux droits. C'est pourquoi il lui demande les mesures que le gouvernement compte prendre pour que le Sénat examine rapidement ce texte afin qu'il puisse être promulgué avant la fin du mois de mai.

### Texte de la réponse

La proposition de loi tendant à élargir en faveur des retraités la procédure du vote par procuration répond à une demande pressante d'un nombre important d'électeurs et représente une mesure de lutte contre l'abstentionnisme électoral. Le texte a été adopté en 1re lecture par le Sénat le 29 juin 1991 puis par l'Assemblée nationale le 5 mai 1993. La proposition de loi fera l'objet d'une seconde lecture au Sénat, vraisemblablement le 14 juin, puis ultérieurement à l'Assemblée nationale, afin qu'elle puisse être définitivement adoptée, dans la mesure du possible avant la session d'automne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hage Georges](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 866

**Rubrique :** Elections et referendums

**Ministère interrogé :** rapatriés

**Ministère attributaire :** rapatriés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 1993, page 1394

**Réponse publiée le :** 21 juin 1993, page 1733